SEIGNEURS ET CHÂTEAUX DANS LE PAYS D'AUGE AUX XIe ET XIIe SIÈCLES

INTRODUCTION À UNE ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DE L'HABITAT SEIGNEURIAL FORTIFIÉ

PAR

MARC DALIPHARD

licencié ès lettres

INTRODUCTION

Le nom «Auge» fait son apparition au IXe siècle et devient d'usage courant au XIe siècle : il désigne une petite région naturelle comprise approximativement entre la Manche au nord, la Touques à l'est, la Dives à l'ouest et au sud. Les fortifications de terre remontant à l'époque ducale y sont assez nombreuses et les textes se multiplient à partir du milieu du XIe siècle et surtout au XIIe. L'utilisation des documents archéologiques et des sources doit permettre de retracer les origines féodales du Pays d'Auge et d'évoquer le rôle des châteaux dans l'histoire du peuplement et dans la vie quotidienne.

SOURCES

Les archives des établissements ecclésiastiques constituent la meilleure source d'informations sur les seigneurs et sur la géographie féodale. Elles sont réunies dans les séries 2 D (prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge), G (évêché de Lisieux), H (abbayes de Saint-Etienne de Caen, Saint-André-en-Gouffern, Saint-Pierre-sur-Dives, Troarn, Vignats, Maison-Dieu de Lisieux) des Archives départementales du Calvados. Les séries H des Archives départementales de l'Orne (notamment le cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Sées et prieuré de Perrières), de l'Eure (cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux) et d'Eure-et-Loir (fonds de la Sainte-Trinité de Tiron) ont été consultées.

D'autres documents, en particulier le «Chartrier rouge» de Troarn, et des pièces provenant de l'abbaye du Bec, sont conservés à la Bibliothèque nationale.

L'histoire des seigneuries est illustrée, tardivement, par la série A des Archives du Calvados et de l'Orne, et surtout par les aveux et dénombrements de la série P aux Archives nationales.

En matière de topographie, les archives du cadastre (3 P aux Archives départementales du Calvados et de l'Orne) sont un outil indispensable.

Un certain nombre des documents utilisés ont été déjà édités ou publiés : tel est le cas pour la majorité des actes des ducs de Normandie, pour les chartes de Jumièges jusqu'en 1204 et pour le cartulaire du prieuré de Saint-Hymer-en-Auge.

PREMIÈRE PARTIE

LE CADRE HISTORIQUE ET HUMAIN

CHAPITRE PREMIER L'OCCUPATION DU SOL

Le cadre physique.- Le Pays d'Auge correspond à la bordure occidentale d'un grand plateau calcaire qui se relève progressivement du nord vers le sud, sans dépasser toutefois trois cents mètres d'altitude. Le plateau est déchiqueté par des cours d'eau qui ont donné naissance à de multiples vallons.

Le bocage règne en maître dans cette région humide et riche, vouée à l'élevage et à la culture du pommier. La forêt -exception faite de l'ancienne forêt ducale de Bonneville- a presque disparu dans la partie septentrionale, mais les bois sont très nombreux au sud de la route de Caen à Lisieux.

Le contexte du peuplement. Les vestiges archéologiques.- Afin de mettre en évidence l'originalité du Pays d'Auge, nous avons choisi de répertorier les trouvailles archéologiques, puis les toponymes, dans un cadre excédant les limites de la région.

Les habitats de l'Age du Fer sont situés le long des rivières et du littoral, mais ils sont rares entre la Dives et la Touques. Après la conquête romaine, les zones les plus riches en hommes sont les mêmes : les découvertes les plus nombreuses sont localisées sur la rive gauche de la Dives ; quelques-unes ont été faites dans le nord du Pays d'Auge. Le secteur de Lisieux, capitale des Lexovii, est occupé de façon dense, mais plus au sud, le Pays

d'Auge semble à peu près vide. La carte des cimetières francs suggère que la répartition des établissements humains n'a pas changé.

Le réseau routier antique confirme que pendant tout le premier millénaire, le Pays d'Auge est resté à l'écart des zones les plus peuplées et les plus actives : la seule grande route qui passe sur son territoire - la voie de Bayeux à Lisieux - le traverse au plus court ; Lisieux, relié directement à la basse vallée de la Seine par plusieurs routes, est tourné plutôt vers l'est que du côté de la Normandie occidentale.

Le contexte du peuplement. Étude toponymique.- Les toponymes pré-latins sont concentrés le long des cours d'eau, surtout à proximité de la vallée de la Dives, la plus importante voie de passage de toute la Normandie moyenne.

Les noms gallo-romains se rencontrent aussi près des rivières : la Dives, l'Orne et la Touques ; ils sont assez nombreux à l'extrême sud du Pays d'Auge, près d'Exmes, vicus qui surveille la vallée de la Dives et plusieurs itinéraires tendant vers la Loire ou la région de Chartres. Beaucoup plus au nord, la toponymie gallo-romaine est bien représentée dans le secteur de Lisieux, mais d'une manière générale le peuplement est clairsemé.

L'étude des toponymes germaniques associée à celle des noms en villers et en court montre que le plateau entre Dives et Touques est vide d'hommes. Les noms de lieux nordiques s'échelonnent le long de la côte et des cours d'eau; les établissements germaniques et scandinaves sont nombreux dans l'extrême Nord du Pays d'Auge, près de la mer : ce sont peut-être tout simplement des sites anciens rebaptisés par les nouveaux venus. La carte de répartition des noms formés avec l'appellatif ville n'est guère différente de celle des toponymes scandinaves.

Si l'on reporte sur une même carte tous les noms de lieux ci-dessus mentionnés, on s'aperçoit que pendant plus d'un millénaire le peuplement a affecté en priorité le littoral de la Manche et les vallées ; le Nord du Pays d'Auge est plus peuplé que le Sud. Les vides de la carte correspondent sans doute à la forêt : la répartition des noms en -ière ou en -erie, désignant des écarts gagnés sur la forêt, confirme cette hypothèse.

Les dédicaces paroissiales.- Les vocables les plus anciens, notamment Saint-Martin, se rencontrent fréquemment dans le Nord du Pays d'Auge, où le peuplement s'est révélé être le plus dense au cours du premier millénaire.

CHAPITRE II

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Après les invasions scandinaves, Lisieux, centre du pagus dont le Pays d'Auge faisait partie, a perdu toute importance. Pendant un siècle, à compter de 911, le Pays d'Auge resta en dehors des grands épisodes de l'histoire

normande; après 1040, toutefois, les établissements religieux deviennent plus nombreux, mais ils se fixent à la périphérie du Pays.

A cette époque, les grands fiefs existent déjà, du moins à l'état embryonnaire. La personnalité de Robert le Libéral, comte d'Hiémois vers 1025, puis duc de Normandie, explique l'ascension d'un grand nombre de familles qu'il dote avec des biens enlevés aux églises. Sa mort, en 1035, prélude à une longue période de crise, sans doute la plus cruelle que la Normandie ait connue; dès cette époque, on voit naître entre les barons du Pays d'Auge des haines durables qui ne seront toujours pas éteintes en 1204.

Après la bataille du Val-des-Dunes, en 1047, Guillaume le Bâtard, rétablit l'autorité ducale en jouant des rivalités, mais sa mort, quarante ans plus tard, marque le retour des troubles. Le règne d'Henri Ier Beauclerc (1106-1135) durant lequel la Normandie jouit d'une paix relative, est suivi d'une nouvelle crise, l'«Anarchie», moins grave néanmoins en Normandie qu'en Angleterre. Le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenêt met progressivement la main sur le duché qu'il contrôle entièrement en 1148.

Son fils, Henri II, fait preuve de prudence et attend les années 1170-1172 pour réorganiser l'administration normande et pour faire procéder à une enquête sur les services de chevalier. Mais le système bien structuré de 1172 ne donne qu'une image figée d'une féodalité souvent très remuante.

DEUXIÈME PARTIE GÉOGRAPHIE FÉODALE

CHAPITRE PREMIER

LES FIEFS DANS LE NORD DU PAYS D'AUGE

Le long de la côte, au nord, Dives et Bonneville-sur-Touques sont les deux pôles du domaine ducal : les terres tenues par des membres de la famille ducale, par des officiers ou par des lignages vicomtaux sont nombreux dans ce secteur. Après le don par Guillaume le Conquérant de Dives à Saint-étienne de Caen, la partie la plus solide du domaine se concentre autour du château et de la forêt de Bonneville.

Les seigneurs de Beaumont-le-Roger, auxquels succèdent les comtes de Meulan, ont des biens dans la vallée d'Auge et, plus près de Lisieux, à Bonnebosq et à Auvillars; mais ils se désintéressent très tôt de ces fiefs qui sont en la possession de petits chevaliers locaux.

La fortune des Beaufou, châtelains de Beuvron, est peut-être liée,

au départ, à celle des Beaumont. Il n'est pas impossible qu'il en soit de même pour les seigneurs d'Annebault dont le fief relève d'un honneur étranger au Pays d'Auge.

Les Montfort (de Montfort-sur-Risle) et les Bertran, respectivement châtelains de Coquainvilliers et de Roncheville, sur la Touques, ont pour commun ancêtre Turstin de Bassebourg qui vivait au début du XIe siècle; Bassebourg, situé dans le Pays d'Auge, domine la vallée d'Auge, et il est probable que les terres de Turstin entre la Dives et la Touques ont été réparties entre ses fils.

La baronnie de l'évêque de Bayeux à Cambremer, où il possède une exemption, à l'intérieur du diocèse de Lisieux, est la lointaine héritière d'un ancien domaine attesté en 690.

CHAPITRE II

LES FIEFS

DANS LA VALLÉE DE LA DIVES

L'honneur du Mézidon -Mansus Odonis - est constitué par Eudes Stigand dans la première moitié du XIe siècle : il s'étend de part et d'autre de la Dives et jouxte la baronnie de l'évêque de Bayeux.

On sait très peu de choses sur les petits honneurs d'Écajeul et de Saint-Julien-le Faucon. En revanche, les textes jettent quelques lumière sur l'histoire des fiefs dans les environs de Saint-Pierre-sur-Dives : les Vieux-Pont, les Nonant, seigneurs d'Ecots, et les Courcy étaient tous des vassaux de la comtesse Leceline, fondatrice de l'abbaye de Saint-Pierre. Les deux honneurs de Vieux-Pont et d'Ecots ont des origines communes puisque la juxtaposition de leurs fiefs sur la carte montre qu'ils s'inscrivent exactement dans le cadre d'une ancienne centena carolingienne et qu'on retrouve les deux lignages associés dans la région de Sées.

La documentation, peu fournie sur l'honneur de Montpinçon, s'étoffe sur les Grandmesnil dont le château, à Norrey, est construit en bordure du Pays d'Auge où ils contrôlent plusieurs fiefs. Leur influence est contrebalancée par les Montgommery, les plus grands seigneurs du Pays d'Auge méridional.

CHAPITRE III

LES FIEFS

DE LA HAUTE VALLÉE DE LA TOUQUES

L'évêque de Lisieux est sans doute le grand bénéficiaire de la disparition quasi totale du domaine que le duc possédait à Lisieux et aux alentours : à la fin du XIIe siècle, l'évêque exerce à l'intérieur de la banlieue de Lisieux les droits ducaux.

Les Crespin, vassaux du comte de Brionne au début du XIe siècle, tiennent deux châtellenies dans le Pays d'Auge, l'une à Blangy, au nord-est de Lisieux, l'autre à Livarot, au sud-ouest.

Une partie de l'honneur de Ferrières, situé dans le Pays d'Ouche, déborde sur la vallée de la Touques et s'organise autour des châteaux d'Auquainville et de Courson. Elle est bordée immédiatement au sud par la petite baronnie des Painel aux Moutiers-Hubert. Une petite seigneurie, à Pontchardon, s'intercale entre cet honneur et le domaine de Ticheville attribué aux moines de Saint-Wandrille au début du XIe siècle.

CONCLUSION

Les textes mettent en évidence trois grands secteurs, voire deux seulement : les honneurs du Nord du Pays et ceux de la vallée de la Touques se rattachent volontiers à la féodalité du bassin de la Risle où les Montfort, les Beaumont, les Ferrières et les Crespin sont possessionnés, tandis que les baronnies de la vallée de la Dives forment un groupe homogène, tourné vers la Normandie occidentale.

TROISIÈME PARTIE LES CHÂTEAUX

CHAPITRE PREMIER

QUESTIONS DE VOCABULAIRE

Si les clercs se sont longtemps fait scrupule d'employer les mots de la langue parlée, notamment le terme «motte», il n'est pas rare qu'ils aient fait allusion dans leurs écrits au point fort du château, le château à motte n'étant que la forme la plus répandue du château à donjon. On peut ainsi, chez Orderic Vital, isoler deux séries de noms. Les premiers se rapportent à l'ensemble du château, tels castrum, castellum, municipium, oppidum,... Les autres, mota, dangio, turris, arx, désignent l'élément essentiel qui domine toute la fortification. Mais la plupart du temps, obéissant en cela aux pratiques du Moyen Âge, les chroniqueurs ne se soucient guère d'entrer dans les détails.

La motte n'est, en effet, qu'une des composantes du château ou du manoir : trois documents du XIIIe siècle montrent à l'évidence qu'elle a été longtemps considérée comme étant le simple monticule sur lequel se dressait la tour ou la maison du seigneur ; cependant avec les années, la valeur symbolique de la motte s'accroît.

CHAPITRE II

LA LOCALISATION DES CHÂTEAUX

Le choix des sites.- Tout essai de typologie comporte une part d'arbitraire; on peut constater néanmoins que sur une quarantaine de fortifications de terre conservées ou dont l'emplacement est connu, quatorze occupent une position dominante (dont cinq sur des éperons et huit sur des rebords de plateau) et trois seulement des sites neutres; huit sont aménagées sur des pentes et treize sont placées dans des fonds de vallées et sont défendues par l'eau. Il faut y ajouter trois ouvrages, qui dérivent de la motte, mais dont les caractéristiques semblent déjà celles des moated-sites d'Outre-Manche.

Les mottes sont très nettement majoritaires car on ne compte dans tout le pays entre Dives et Touques que deux enceintes castrales, en position dominante, dont l'une, munie d'une basse-cour, est proche du type du château à motte et basse-cour.

Châteaux et voies de communications.- Les châteaux sont très souvent répartis le long des voies de passage naturelles ou des grandes routes dont certaines remontent à l'Antiquité. Les barons du Pays d'Auge tentent généralement de concilier les avantages des voies navigables et des routes terrestres en établissant leurs châteaux à des carrefours, près des ponts ou des gués, là où il y a rupture de charge ; le meilleur exemple est celui de Roncheville-la-Bertrand qui est doté d'un port sur la Touques.

CHAPITRE III

CHÂTEAU ET PEUPLEMENT RURAL

Châteaux et établissements anciens. La rareté des sources antérieures aux invasions scandinaves et même jusqu'aux environs de 1050 permet seulement de montrer que la mutation des villae en seigneuries s'est presque toujours accompagnée d'un éclatement des anciennes structures. Dans certains cas, la cohésion du domaine a été apparemment respectée, comme à Cambremer dont l'évêque garde le contrôle par le truchement des services de chevaliers; mais son autorité est surtout morale. Le domaine de Courson, mentionné en 690, s'est désintégré en trois éléments sous la pression des Ferrières, des Painel et des Crespin.

Châteaux et concentration de l'habitat.-Pour des raisons d'ordre militaire et économique, les châtelains favorisent le regroupement des manants autour de leurs résidences. Ils multiplient les bourgs castraux : sur les dix-huit bourgs du Pays d'Auge (exception faite des bourgs de Lisieux), dix sont des bourgs castraux et deux des bourgs monastiques (dont l'un, à Saint-Pierre-sur-Dives, a des chances d'avoir été fondé avant l'établissement des moines) ; les six autres sont des bourgs seigneuriaux, mais on ne peut les rattacher avec certitude à des châteaux. Parmi ces derniers, quelques-uns semblent n'être que des émanations de bourgs castraux, comme à Honfleur.

Plusieurs châtelains entreprennent de faire des chefs-lieux de baronnies des centres à vocation urbaine en établissant des communautés de clercs séculiers ou des prieurés; mais parfois la fondation religieuse est dissociée du château (Beaumont-en-Auge, Saint-Hymer).

Châteaux et nouveaux terroirs.- Dans leur immense majorité, les châteaux du Pays d'Auge se pressent à la périphérie du plateau sur lequel règne la forêt. Les seigneurs laïcs sont de grands promoteurs de défrichements : le duc, les Montfort, les Bertran ... encouragent les créations d'essarts. Les travaux sont particulièrement actifs dans le secteur de Dozulé où l'action des Montfort est attestée, sur les deux rives de la Vie autour de Saint-Julien-le-Faucon, et de part et d'autre de la Touques.

Les déboisements ont cependant quelque chose d'inachevé dans la partie méridionale du Pays d'Auge où les bois sont encore nombreux.

Châteaux et nouvelles paroisses.- L'élargissement des terroirs donne naissance à de nouveaux ressorts paroissiaux, autour de Dozulé, par exemple,où les Montfort et leurs vassaux suscitent la formation de Saint-Léger-Dubosq (-du-Bosq) et à Sainte-Foy-de-Montgommery sans doute fondée par Roger II de Montgommery vers 1060.

CONCLUSION

Le Pays d'Auge ne sort de l'ombre qu'au XIe siècle à l'époque des seigneuries châtelaines ; il fait figure de grande réserve de terres pour les seigneurs de Normandie moyenne qui ont bâti leurs châteaux sur son pourtour. Quelques grands châteaux ont donné naissance à des agglomérations prospères parfois érigées en chefs-lieux de canton. Les résidences des chevaliers de village mériteraient d'être mieux connues, d'autant plus que dès le XIIe siècle, les mottes sont remplacées par des ouvrages moins élevés, des moated-sites. Des fouilles élargiraient nos connaissances sur de tels habitats et mettraient en lumière le passage d'un type à l'autre.

ANNEXE

Monographies sur une cinquantaine de mottes repérées au sol ou dans les textes, accompagnées des mentions les plus intéressantes de ces châteaux.

CARTES ET PLANS

Une quinzaine de cartes relatives au cadre historique et himain. - Une dizaine de cartes se rapportant à la géographie féodale et à l'implantation des mottes. - Une quinzaine de plans des sites les plus remarquables.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

Photographies aériennes et au sol des vestiges archéologiques.



The John Steel or

11.00

And the second section is a second se

Av. 17 951

and the control of the second and the second of the second

Lacra readio are surido d

an agrant are store in a ded veriginal case, go and